

N° 766  
10 DÉCEMBRE  
2016

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes  
fsu  
Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré

## ÉDITO

### FONCTIONNAIRES : UNE CIBLE FACILE



**C'**est un vrai projet de société que dessine le programme du candidat issu de la primaire de droite. Un projet reposant sur des principes de concurrence, de ségrégation, instrumentalisant l'affaiblissement de notre modèle social pour proposer sa suppression pure et simple. Puisque la mixité recule, sur le territoire comme dans

le système scolaire, on accentue les inégalités en prônant le recrutement local des personnels, en éjectant précocement une partie des élèves. La protection sociale peine à assurer des soins de qualité à tous, l'hôpital est en crise. Finissons-en avec les principes de solidarité et renvoyons chacun au financement de sa santé. Quant à l'épouvantail de la dépense publique, il pousse aux politiques de rigueur qui ont déjà fait la preuve de leur nocivité pour la croissance et leur efficacité à concentrer les richesses dans les mains d'une minorité, objectif

parfaitement assumé par nos libéraux de tout poil. C'est pourquoi les propositions de Fillon se gardent bien de lutter contre la fraude fiscale ou de réformer l'impôt, sauf à supprimer l'ISF et augmenter la TVA pour encore frapper les plus modestes.

Et, vient la clé de tout ! Pour abaisser les impôts des plus riches, on diminue la dépense publique en se débarrassant de 500 000 fonctionnaires, et par la même occasion des missions assurées par ces derniers. Comme il faut bien garder quand même quelques hôpitaux et établissements scolaires, on augmente le temps de travail des fonctionnaires à 39 heures. Et là, le bât blesse... les enseignants du second degré n'ont pas bénéficié de la transposition à leurs obligations de service des 35 heures. Avec 15 et 18 heures de service, leur temps de travail réel dépasse déjà les 40 heures hebdomadaires. Alors 21 heures ?

■ **Frédérique Rolet**, secrétaire générale



## VAGUE RÉACTIONNAIRE RENFORCER LE SYNDICALISME

Même si l'issue du vote à la présidentielle en Autriche n'a pas laissé la victoire à l'extrême droite, les discours xénophobes, racistes, souvent corrélés à des programmes économiques ultra-libéraux, se développent en Europe. Ce climat n'épargne pas la France et, sous couvert de discours « anti-systèmes », les thèses les plus antisociales et réactionnaires progressent. Face à l'extrême droite, la droite a fait le choix par la primaire d'un candidat se revendiquant d'un programme mortifère pour le modèle social français, pour la Fonction publique, pour les libertés. De son côté, la majorité au pouvoir paie le prix d'un certain nombre de choix, des mesures ayant favorisé la finance au détriment du pouvoir d'achat et des droits des salariés. L'éclatement des candidatures, y compris après le renoncement de François Hollande à participer à la primaire, la mise en scène de la candidature de Macron, laissent sceptiques sur la possibilité de rassembler à gauche.

Dans ce contexte, alors que les mobilisations sont difficiles, la CAN du SNES-FSU réunie les 29 et 30 novembre a fait le constat de l'urgence de renforcer le syndicalisme, seul rempart contre les attaques programmées contre la Fonction publique.

La FSU travaille à la mise au point d'une campagne contrant les stéréotypes visant les fonctionnaires et rappelant l'utilité de leurs missions.

Suite page 2 >>>>



## LE MARTYRE D'ALEP



### Cessez-le-feu immédiat

Jeudi 8 décembre, 250 000 civils survivent encore à Alep. Depuis des semaines, ils subissent un bombardement incessant des forces syriennes, de l'aviation russe et des milices chiites libanaise et irakienne qui se refusent toujours à un cessez-le-feu. La situation humanitaire l'impose. Depuis plus de quatre mois, la ville est privée de ravitaillement en nourriture et en médicaments. L'offensive finale qui se prépare pourrait être encore plus sanglante. Les massacres doivent cesser. Les populations civiles doivent être mises à l'abri, conformément aux conventions de Genève. Le cessez-le-feu est impératif.

## EDUCATION PRIORITAIRE

### Les lycées mobilisés

De nombreux établissements ont répondu à l'appel interrégional pour la construction d'une carte élargie des lycées en éducation prioritaire. Ils restent dans l'action comme le lycée Saint-Exupéry à Marseille, dans le 15<sup>e</sup>, un des trois établissements classés en REP. Lors des journées d'action des 17 et 29 novembre, l'appel de l'intersyndicale a été très très suivi (95 % de grévistes), au point de fermer le lycée. Dans cet établissement, les élèves viennent tous de collèges classés en REP+, il est donc impératif d'y maintenir et même de renforcer les moyens alloués. Il faut nécessairement que les annonces de la ministre, qui a aussi promis la publication d'une liste de 450 établissements, se traduisent concrètement sur le terrain.





»»» Suite de la page 1

## VAGUE RÉACTIONNAIRE RENFORCER LE SYNDICALISME

L'Éducation est particulièrement menacée. Des projets de réduction massive du nombre de fonctionnaires, l'allongement du temps de travail et de la durée d'activité jusqu'à la volonté d'intervenir sur les contenus d'enseignements, c'est une attaque en règle qui lui est promise ! C'est pourquoi le SNES-FSU interviendra dans le débat public dans le cadre des élections de 2017 et prévoit un colloque sur le second degré fin mars, des rencontres parents et partenaires de l'École pour diffuser ses positions sur le système éducatif et ses personnels.

Les interventions se conjuguent avec l'impulsion ou la poursuite d'actions, que ce soit en collège où la résistance pédagogique s'organise, en lycée, où les mobilisations pour le maintien en éducation prioritaire ont obligé le ministre à de premières annonces.

C'est en faisant entendre la voix des personnels que nous combattons de

la façon la plus efficace tous les projets régressifs actuels et à venir, toutes les entraves à nos métiers, que ce soit en collège, en lycée, pour la vie scolaire ou l'orientation. Pour cela, le SNES-FSU a besoin de tous ; la nouvelle architecture des carrières sur laquelle il a fortement pesé constitue une avancée pour nos professions dont le pouvoir d'achat a fortement décroché.

Notre syndicalisme a fait là la preuve de son utilité en poussant le plus loin possible les améliorations tout en informant la profession et en poursuivant les mobilisations pour une revalorisation d'ampleur. En étant le plus nombreux à partager cette vision d'un syndicalisme capable de conjuguer action et discussions, nous ferons avancer la cause du second degré et de ses personnels.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

# MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE  
**POUR LES RISQUES LIÉS  
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS  
DE L'ENSEIGNEMENT :

**-10%** SUR LES CONTRATS  
D'ASSURANCE AUTO\*

**GMF 1<sup>er</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)  
Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr) ou depuis votre mobile sur [m.gmf.fr](http://m.gmf.fr)

\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.  
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et LA SAUVEGARDE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

## DROITS ET LIBERTÉS TOUS FICHÉS ?



La création par décret, sans consultation préalable, d'un fichier appelé TES (Titres électroniques sécurisés) a conduit plusieurs organismes consultatifs (notamment le Conseil national du numérique) ainsi que nombre d'organisations à exprimer leurs réticences ou leur opposition à cette centralisation des données personnelles et biométriques de près de 60 millions de citoyens français, puisqu'il concerne tous ceux qui auront un passeport ou une carte nationale d'identité.

Ce fichier pose deux problèmes majeurs. Le premier est technique : la centralisation des données, alors qu'aucun système ne peut garantir son inviolabilité face au piratage, laisse planer la menace de vols massifs. L'autre est politique : toutes les créations de ce type de fichiers se sont soldées par l'élargissement de leurs finalités initiales, toujours au détriment du respect des droits des citoyens.

Un tel fichier, prévu par la loi de 2012 sur la « protection de l'identité », avait d'ailleurs été censuré par le Conseil constitutionnel parce que les garanties légales contre le risque d'arbitraire n'avaient pas été données. Le SNES-FSU s'est prononcé pour l'abrogation immédiate de ce décret. Il appelle à une riposte unitaire sur cette question. ■ **Hervé Le Fiblec**

## « JE SOUTIENS L'ACCUEIL DES MIGRANT-E-S »

Belle initiative de la LDH : le 29 novembre 2016, 179 élus locaux avaient déjà signé ce manifeste de soutien à l'accueil des migrant-e-s sur tout le territoire. Le texte d'appel s'appuie sur les devises de la République qu'il s'agit de faire vivre dans les faits : « Liberté, égalité, fraternité ». « Nos aïeux ont été accueillis lorsqu'ils fuyaient guerre, dictature ou misère », rappelle le texte. Les migrant-e-s d'aujourd'hui, pour une part, seront la France de demain. Chacun-ne « a droit au respect de sa personne dans sa dignité et dans ses droits ». Belle réponse à la xénophobie de certains élu-e-s ! ■ **Marylène Cahouet**

## RÉPRESSION ANTISYNDICALE

Deux faits, ces derniers jours, illustrent la criminalisation de l'activité syndicale. C'est d'abord la confirmation de la condamnation de l'inspectrice du travail et du lanceur d'alerte qui se sont ingéniérés à faire respecter les droits des salarié-e-s en dénonçant les pratiques délictueuses de l'entreprise Tefal. Ces deux cas concernant des lanceurs d'alerte ne sont pas isolés. La CGT évalue à 150 le nombre de syndicalistes poursuivis, notamment des militants CGT d'Air France récemment condamnés, dont certains à des peines de prison avec sursis. « Jugement inique », déclare la CGT, qui souligne que les condamnations se sont faites à partir « d'images qui ne peuvent être qu'interprétables », selon les propos du président du tribunal. ■ **M. C.**

ÉDUCATION PRIORITAIRE

# LYCÉES, REFUS DE PRIORITÉ ?

Les lycées scolarisant les élèves issus des collèges de l'éducation prioritaire sont depuis toujours les oubliés du système éducatif : des classements peu lisibles (zone sensible, politique de la ville, éducation prioritaire...), des dotations fluctuantes et, pour les personnels, des indemnités et autres bonifications à géométrie variable.

Si le projet éducatif français est bien de permettre à tous les jeunes de maîtriser une même culture commune et d'accéder au moins au niveau baccalauréat pour s'insérer dans le monde du travail, alors il faut investir davantage pour les élèves des milieux populaires. Les écarts de réussite scolaire liés aux inégalités sociales le justifient. C'est pourquoi il n'est pas compréhensible que les lycées soient par principe écartés de la politique d'éducation prioritaire : poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec les mêmes exigences et les mêmes ambitions nécessite des effectifs de classe réduits, un encadrement renforcé, une concertation soutenue, de façon à faciliter les apprentissages. Les personnels, enfin, doivent voir leurs conditions particulières d'exercice du métier valorisées et reconnues.

Le SNES-FSU demande donc l'ouverture rapide de la rénovation de la carte de l'éducation prioritaire pour les lycées généraux, technologiques et professionnels.

**DANS MANDATS CLAIRS**

Lors du congrès de Grenoble en mars dernier, le SNES-FSU a réaffirmé l'importance de l'éducation prioritaire. Ses mandats sont très clairs : « Lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe d'abord par une

nouvelle carte. En effet, trop d'établissements qui en relèvent n'ont pas été intégrés ou maintenus dans la carte actuelle. Il faut donc définir une nouvelle carte qui pourrait être rediscutée à un rythme plus long que les quatre ans actuellement proposés. Cette carte doit être fondée sur les besoins constatés, sans périmètre prédéfini et incluant les lycées généraux, professionnels et technologiques dont l'articulation avec les collèges est essentielle à la réussite des élèves. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés, partagés et nationaux, permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Dans le contexte socio-économique actuel, cela conduirait probablement à une extension de la carte et impliquerait une augmentation sensible des moyens affectés à l'éducation prioritaire, ce qui ne doit pas conduire à amputer les dotations des établissements non classés. Il faut aussi des équipes pluriprofessionnelles complètes et renforcées, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde véritablement aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire ».

Ces mandats méritent plus que jamais d'être défendus sur le terrain. Les mobilisations doivent se poursuivre.

■ Valérie Sipahimalani



© Olivier Teytaud

## ANNONCES MINISTÉRIELLES DE CIRCONSTANCE

C'est à la veille d'une nouvelle mobilisation en lycée que le ministre de l'Éducation nationale a choisi d'annoncer une série de mesures destinées à améliorer les conditions d'enseignement dans les établissements concentrant le plus de difficultés.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire laisse de fait de côté les 306 lycées classés avant 2015, mais le ministère semble vouloir *in extremis* atténuer le choix d'en limiter le périmètre aux seuls écoles et collèges. Car les lycées deviennent aujourd'hui un enjeu dans la campagne électorale pour promouvoir une réforme dont la mise en œuvre est contestable. « Les lycées ZEP nous disent : votre réforme est excellente ! Nous voulons la même ! » a déclaré le ministre devant l'OCDE le 6 décembre dernier. Bien étonnante déclaration quand on sait que le ministère s'est toujours refusé, jusqu'à maintenant, d'intégrer les lycées !

À la rentrée 2017 est donc annoncée une dotation exceptionnelle de 450 emplois avec l'ob-

jectif affiché d'abaisser le nombre d'élèves par classe et d'augmenter le nombre d'adultes dans les établissements.

À ce dispositif s'ajoutent les décisions de prolongation du protocole de sauvegarde jusqu'en 2019 pour ce qui concerne les indemnités ou les bonifications indiciaires. Les bonifications pour les mutations sont aussi maintenues pour tous ceux qui ont été affectés jusqu'en 2015. L'ensemble de ces mesures transitoires aurait vocation à être prolongé le temps que soit élaborée une nouvelle carte de l'éducation prioritaire des LGT et des LP. Ces mesures sont certes une avancée mais ne répondent pas aux revendications de fond.

La scolarité obligatoire se prolonge au-delà du collège, les difficultés sociales et scolaires également. Il est nécessaire et urgent de sortir d'une politique à court terme qui se contente de colmater les brèches. Le SNES-FSU revendique une nouvelle carte de l'éducation prioritaire élargie, étendue aux lycées et construite en concertation sur la base de critères nationaux et transparents.

■ Claire Guéville

## LYCÉES EN EP : LA MOBILISATION SE POURSUIT !

Les journées se suivent et se ressemblent. Encore le 29 novembre, les lycées étaient particulièrement mobilisés pour défendre une autre carte de l'éducation prioritaire. Les personnels restent vigilants en attendant les décisions ministérielles.

Après les journées des 29 septembre, 10 octobre et 17 novembre, le SNES-FSU appelait à une nouvelle journée de mobilisation et de grève le 29 novembre dernier dans le cadre d'une large intersyndicale.

Le mouvement a été particulièrement suivi dans les académies de Marseille et d'Île-de-France mais d'autres établissements, plus isolés, comme à Dreux, ont rejoint l'action. Les manifestations parisiennes et marseillaises ont rassemblé plusieurs milliers de personnes. Le rapport de force, construit avec les collectifs et en intersyndicale, a conduit le ministre à apporter des réponses, certes insuffisantes, mais concrètes. On attend encore les précisions sur la répartition des moyens fléchés, académie par académie. Il reste encore à obtenir que les indemnités et autres bonifications soient étendues à tous les personnels en exercice qui n'en bénéficient pas encore, comme les AED et les AESH.



© Clément Martin

Plus généralement, il s'agit de peser pour une autre carte de l'éducation prioritaire qui prenne enfin en compte les lycées. Le SNES-FSU appelle tous les personnels à maintenir la mobilisation, à se réunir en assemblée générale d'ici le 3 janvier pour envisager les suites de l'action.

■ C. G.



### Dernière minute : 20 heures pour tous !

François Fillon a trouvé un moyen de supprimer 100 000 postes de fonctionnaires. La lecture du rapport de Gérard Longuet, un proche collaborateur, sur « les heures supplémentaires dans le second degré » devrait l'inspirer.

Cela passe pour le sénateur par l'annualisation du temps de travail qui permet d'augmenter le temps de service moyen hebdomadaire de 2 heures, sans rémunération supplémentaire. Puis, comme le temps de travail ne correspond toujours pas au temps annualisé, il faudra imposer une modification du statut en fixant le temps de travail hebdomadaire à 20 heures tant pour les certifiés que pour les agrégés.

Comme cela ne lui semble pas suffisant, il compte bien sur la suppression d'options en lycée et des pondérations REP pour arriver au bout des 100 000 suppressions.

Que les enseignants comptabilisent déjà plus de 42 heures par semaine selon le ministère, cela ne semble pas déranger notre incendiaire du Service public, nous saurons le lui rappeler si, d'aventure, son rapport inspirait de futurs décideurs.

### Entendu au colloque FSU

Les 6 et 7 décembre 2016 s'est tenu, à l'initiative de la FSU, un colloque consacré à l'éducation : « Pour la réussite de tous les élèves ».



© DR

« Pour construire des compétences, il faut d'abord construire des savoirs. »

« Ce qui se passe dans les EPI, c'est de l'a-disciplinaire, du thématique qui devrait plaire, sans aucune base solide. »

« 52 % des collégiens sont issus des classes populaires : l'école doit se faire à l'école. »

Stéphane Bonnery, professeur des Universités en sciences de l'éducation

« Notre volonté est de donner une culture commune à tous les élèves. L'école doit être un ferment de démocratisation. »

Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU

PPCR

# REVALORISATION DES SALAIRES

Sur les bulletins de paie de janvier et février prochains apparaîtront les premiers effets de la déclinaison du protocole PPCR dans le second degré. Quelles sont ces mesures ? Quelle sera leur ampleur ?

L'ensemble du processus de revalorisation combine de façon complexe plusieurs types de mesures. D'abord trois mesures salariales, puis des mesures de carrières qui se développeront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## La valeur du point d'indice

En juillet 2016, la valeur du point d'indice a été revalorisée de 0,6 %. Elle le sera derechef au 1<sup>er</sup> février 2017, du même taux. Pour autant, la hausse programmée de la retenue pour pension civile au 1<sup>er</sup> janvier 2017 amoindra cette augmentation en terme de traitement net (cf. tableau ci-contre). La valeur du point d'indice est la première clef de la revalorisation des salaires.

## Les ajouts de points d'indice

À chaque échelon de la carrière, des points d'indice seront ajoutés au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le détail de ces augmentations figure sur notre site : <http://www.snes.edu/1er-janvier-2017.html>. Ces ajouts (entre 4 et 53 points selon les échelons) permettent de relever le niveau de la grille de rémunération, de façon différenciée selon la position dans la carrière.

## Le transfert « prime-points »

Cette opération consiste à basculer une partie de la composante indemnitaire du traitement vers la composante indiciaire. Ainsi, le traitement indiciaire sera abondé de quatre points (soit + 15,08 € net/mois) en contrepartie d'une

LA VALEUR DU POINT D'INDICE		
Date	Valeur brute (**)	Valeur nette (***)
1 <sup>er</sup> janvier 2016	4,6303 €	3,7644 €
1 <sup>er</sup> juillet 2016 (*)	4,6581 €	3,7870 €
1 <sup>er</sup> janvier 2017		3,7709 €
1 <sup>er</sup> février 2017 (*)	4,6860 €	3,7935 €

(\*) Dégel de la valeur du point : + 0,6 % à ces dates.  
 (\*\*) Cette valeur multipliée par l'indice de chaque échelon donne le traitement brut individuel.  
 (\*\*\*) Valeur après déduction des cotisations sociales et hors toute prime et indemnité. La baisse de la valeur nette du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est due à la hausse annuelle du prélèvement pour pension civile (retraite) qui passera de 9,94 % à 10,29 % (mesure prise par F. Fillon en 2010 et programmée jusqu'en 2020).

déduction (« abatement ») de 13,92 € net/mois sur le salaire net. Cette déduction est forfaitaire et ne renvoie spécifiquement à aucune indemnité ni prime (cf. ci-dessous). Opération donc « blanche » en apparence : mais le calcul de la pension de retraite étant fait sur la base du dernier traitement indiciaire, cette mesure a pour conséquence, à taux de pension équivalent, d'augmenter d'autant la pension de tous ceux qui partiront à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## Et ensuite ? Les mesures de carrière

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, prendront effet les mesures de carrière : chacun sera reclassé dans la nouvelle carrière, qui comporte des durées de

séjour raccourcies dans les échelons, chacun conservant son ancienneté. Cette opération permettra des gains immédiats ou différés, en durée de carrière, de six mois à un an et demi selon la situation individuelle au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Pour prévoir ses gains, on consultera le module de calcul spécial mis en ligne sur le site du SNES-FSU (lien ci-dessous). Cette revalorisation d'ensemble est inédite depuis 1989. Elle constitue une première étape sur laquelle le SNES-FSU, qui ne renonce jamais, entend s'appuyer pour construire de nouvelles mobilisations afin d'obtenir une revalorisation plus ambitieuse de nos métiers, nos salaires et nos carrières.

■ Christophe Barbillat

## DES CONTRE-VÉRITÉS A DISSIPER D'URGENCE

Certes le protocole PPCR ne répond pas à l'ensemble des aspirations des personnels en matière de carrière et de salaires, mais il comporte des avancées.

Des organisations syndicales, incapables de peser dans les discussions, en profitent pour le condamner unilatéralement... quitte à propager des contre-vérités. Le SNES-FSU – qui, lui, a pesé pour améliorer substantiellement le projet ministériel – considère qu'il est de son devoir de dire aux personnels ce qui est. Pour clarifier le débat et permettre aux collègues de se positionner en connaissance de cause, une opération « désintox » était nécessaire. C'est le sens du « vrai-faux », publié sur le site national ([www.snes.edu/Halte-a-l-intox.html](http://www.snes.edu/Halte-a-l-intox.html)) et dont nous reproduisons ici quelques passages.

### « Les collègues financeront eux-mêmes la revalorisation »

L'effort budgétaire s'élèvera à un milliard d'euros par an d'ici 2020. Dans le budget 2017 de l'Éducation nationale, l'enveloppe prévue pour l'ensemble des personnels du second degré est de 222 millions d'euros. Par ailleurs, 182,4 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour financer l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017.

### « Le transfert prime-points n'apporte rien »

Le transfert prime-point est une opération blanche pour le salaire net, car il consiste à basculer une partie de la composante indemnitaire du traitement vers sa composante indi-

ciaire. En revanche, le calcul de la retraite étant fait sur la base du dernier traitement indiciaire, cette mesure a pour conséquence d'augmenter la pension de tous ceux qui partiront à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### « Le montant de l'ISOE va diminuer »

La déduction liée au transfert « primes-points » est forfaitaire : elle porte sur la totalité du traitement net et ne renvoie spécifiquement à aucune indemnité, ni prime. L'ISOE étant indexée sur la valeur du point d'indice, elle augmentera elle-aussi de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

### « 30 % des collègues sont perdants car ils bénéficiaient d'un avancement au grand choix »

Actuellement, la classe normale est parcourue selon trois rythmes. La différence extrême entre ces rythmes conduit à ce qu'une carrière en classe normale s'accomplit sur une durée allant de 20 à 30 ans. Ce système, à la fois discriminant et aléatoire, fait que seuls 2 % d'une cohorte bénéficient de la durée minimale. La future classe normale sera unifiée – avec abolition du rythme le plus lent (l'ancienneté) et fusion des deux autres (choix et grand choix) – et construite sur un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans. Ce système est beaucoup plus égalitaire que l'actuel. ■

## CTM : VOTE FAVORABLE

Lors du CTM du 7 décembre, le SNES-FSU s'est prononcé en faveur des projets de décret portant reconstruction de la carrière des personnels d'enseignement et d'éducation et revalorisation de leurs grilles de rémunération.

Les textes présentés au Comité technique ministériel de l'Éducation nationale sont l'aboutissement des discussions qui ont eu lieu au ministère de l'Éducation nationale en application de l'accord sur les « Parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) dans la Fonction publique.

### LA STRATÉGIE DE LA FSU...

La FSU a pointé les avancées contenues dans ces projets (revalorisation pour tous différenciée selon la position dans la carrière, avancement à rythme unique presque réalisé, principe du parcours d'une carrière sur deux grades, mise en place d'un système d'évaluation plus égalitaire...), les insuffisances (insuffisance globale de la revalorisation et particulièrement sur la fin de carrière des agrégés, étalement du calendrier...) et les problèmes quant aux modalités et aux critères d'évaluation retenus. Seule la FSU a déposé des amendements

pour contrecarrer ces insuffisances et a obtenu que les arrêtés définissant les modalités et critères d'évaluation soient soumis à un prochain CTM.

### ...ET DES AUTRES

En opposition avec la revalorisation issue de PPCR, la CGT et FO n'ont pris part à aucun des votes sur les amendements, y compris ceux permettant de rendre statutaire l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle pour tous. Cette stratégie a empêché l'expression unanime des organisations syndicales sur ces sujets. Enfin, l'UNSA et la CFDT n'ont pas voté favorablement les amendements qui permettaient de renforcer les garanties d'un bon déroulement de l'évaluation.

■ Xavier Marand

### Le résultat du vote

Pour 11 (FSU : 6 ; UNSA : 4 ; CFDT : 1), contre 4 (FO : 2 ; CGT : 1 ; SNALC : 1).

### Tout sur la revalorisation des salaires et des carrières

Notre publication spéciale, supplément à L'US n° 765 du 15 octobre 2016.

### Sur le site du SNES

La rubrique : « Revalorisation des salaires et des carrières » : <http://www.snes.edu/Salaires-Carrieres-Nouvelles-conquetes-30595.html> avec le module de calcul des gains salariaux.

La rubrique « Réforme de l'évaluation des personnels » : <http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Reforme-de-l-evaluation.html>

Partout, de nombreuses réunions sont organisées (stages de formation syndicale, heures mensuelles d'information...). Participez-y pour mieux connaître vos droits ! Contactez votre section académique.



## Académie de Rennes : le privé fait le plein !

Effets de la désastreuse réforme du collège, fermeture sur deux ans de quatre collèges publics, sur-effectifs en lycées publics... les raisons ne manquent pas, hélas ! pour expliquer pourquoi le réseau privé dépasse ses prévisions d'effectifs (700 élèves de plus qu'attendus) quand le second degré public ne les atteint pas (500 élèves manquent à l'appel). Cela entraîne un second constat tout aussi alarmant : la progression nette des effectifs est plus forte dans le privé (+ 1 600 élèves) que dans le public (+ 1 100), une situation inédite ces dernières années. Le privé qui n'est pas tenu d'appliquer les horaires de la réforme du collège a su faire fructifier son offre de formation auprès des familles : on s'étonnera ensuite que la mixité sociale est en panne dans l'académie !

## Avancement d'échelon, accès à la hors-classe : quid cette année ?

Cette année comme chaque année, les opérations de gestion de carrière (avancement d'échelon, accès à la hors-classe) auront bien lieu selon les mêmes modalités et aux périodes habituelles dans les académies pour les professeurs certifiés, les CPE et les CO-PSY, aux niveaux académique et ministériel pour les professeurs agrégés. Les premières CAPA et/ou CAPN de promotions à la classe exceptionnelle se dérouleront en octobre ou novembre 2017 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Télécharger la fiche syndicale de suivi individuel, outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention de vos élus SNES : <http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Fiches.html>

## CVC : avant le 31 décembre !

Un décret publié au JO le 1<sup>er</sup> décembre crée (enfin !) officiellement le conseil de la vie collégienne (CVC). Les collèges ont jusqu'à la fin 2016 pour le mettre en place. C'est le conseil d'administration du collège qui fixe « la composition, les modalités d'élection ou de désignation des membres, les modalités de fonctionnement du conseil ainsi que les conditions dans lesquelles les propositions de celui-ci lui sont présentées ». Donc, soit on continue avec ce qui a été « bricolé » depuis la rentrée 2016 sur la base des instructions diffusées dans certains rectorats, soit le CA est convoqué sur le sujet ! ? Rappelons que le CVC « formule des propositions sur le règlement intérieur, l'organisation du travail des élèves, les voyages scolaires et le bien être des collégiens ». Voir l'analyse du SNES-FSU sur le CVC : <http://www.snes.edu/Le-Conseil-de-la-vie-collegienne.html>

RÉFORME DU COLLÈGE

# EVIDEMMENT, ÇA IMPLOSE !

En cette fin de premier trimestre, le bilan de la réforme du collège se noircit. La déstabilisation des équipes, les pressions qui s'exercent sur les personnels, les difficultés de gestion de vie scolaire avec la complexité des emplois du temps, la fatigue accumulée pendant ce trimestre atteignent un seuil limite et de nombreux collègues sont en situation de souffrance.

Les injonctions contradictoires, les préparations de cours à partir de documents d'accompagnement à la rentrée, la concertation impossible pour construire une véritable interdisciplinarité empêchent nos collègues de faire leur travail, ne permettant que de répondre au plus pressé. Les conseils de classe ont accentué la pression avec la mise en place du Livret scolaire unique, le plus souvent via Pronote.

« Transformer des appréciations en points pour le nouveau DNB... Mais combien de temps vont durer les conseils de classe du troisième trimestre ? » (Alexandre, histoire-géographie)

Ne respectant pas les textes, reprenant un système d'évaluation du socle hérité de feu le Livret personnel de compétences, des chefs d'établissement cherchent à imposer une évaluation par items de compétences, voire une double évaluation par note et par compétences, dans l'optique de l'attestation de fin

de cycle. Méconnaissance du socle et des programmes ? Volonté de mise au pas pédagogique ? Il est temps de dire stop à ces pressions de toutes parts !

« Même en police de caractère 2,5, les bulletins de mes élèves font trois pages. C'est illisible pour les familles... et même pour les collègues ! » (Valérie, espagnol)

Refusons de renseigner les rubriques du LSU directement liées à la réforme, donnant un travail supplémentaire et inutile : celles concernant l'AP, les EPI et les parcours. Refusons de valider des items du socle commun en cours d'année. L'évaluation du socle est une évaluation de fin de cycle. Le positionnement des acquis des élèves ne peut donc se faire que par une discussion de l'équipe des enseignants de la classe aux alentours du conseil de classe de troisième trimestre.

« 41 items à renseigner en histoire-géographie, c'est du grand n'importe quoi ! » (Alexandre, histoire-géographie)

**MOBILISATION CONTRE CETTE USINE À GAZ**  
Comme de très nombreux établissements, au collège de Cachin, à Cherbourg (académie de Caen), la direction a « imposé » une évaluation par compétences pour toutes les évaluations disciplinaires. La somme de ces évaluations devant permettre selon elle la validation des cycles 3 et 4. De plus, l'accompagnement personnalisé devient, sur le bulletin, une discipline à part entière elle-même évaluée. L'ensemble crée une belle usine à gaz impliquant le renseignement de 1 860 cases pour les enseignants ayant le plus d'élèves. Devant l'inutilité et la charge de travail que nécessite cette « injonction », les enseignants ont remis à leur principal une pétition intersyndicale demandant la suspension de l'évaluation de l'AP.

## ACADÉMIE DE LILLE LA LIBERTÉ AVAIT UN PRIX !

Certains IPR voulant contraindre les choix pédagogiques ne s'embarrassent pas de principes, telle la neutralité commerciale du service public censée protéger l'intérêt général contre les intérêts privés.

Les collèges de l'académie de Lille ont été destinataires d'un courrier du rectorat les enjoignant d'acheter le logiciel privé Mindview<sup>(1)</sup>. Le courrier précisait que sous réserve de preuve d'achat des produits prescrits, un crédit de 399 € (coût du logiciel) serait affecté. Afin que les enseignants se sentent tenus, la missive était accompagnée d'une « notice pédagogique » de l'IPR explicitant les « choix opérés », et des coordonnées du commercial de l'entreprise pour passer commande ! La licence ne comprend pas les mises à jour et ne permet qu'une utilisation dans l'établissement. Les enseignants ou les élèves qui voudraient l'utiliser chez eux devront donc aussi passer à la caisse !

**ATTAQUE DÉJOUÉE**  
L'intervention publique du SNES-FSU de Lille a provoqué le rétropédalage immédiat du rec-

torat : la somme octroyée maintenue pour la mise en place des nouveaux programmes de technologie, n'est plus conditionnée à l'achat du logiciel propriétaire. Liberté est donc donnée aux collèges de préférer les logiciels libres gratuits et d'utiliser ce crédit pour acheter du matériel souhaité par l'équipe pédagogique. Reste que cette affaire laisse songeur tant sur le niveau de formation, le sens des responsabilités et de l'éthique de certains cadres de l'ÉN, que sur les mécanismes d'engagement dans un rectorat d'une somme qui aurait pu s'élever à 130 000 € si tous les collèges s'étaient exécutés. Le SNES-FSU condamne ces dérives et se félicite de tout mettre en œuvre pour faire respecter la liberté pédagogique des enseignants et la neutralité de l'école.

■ Grégory Frackowiak  
(1) Destiné à construire des cartes mentales.

## ENQUÊTES TIMSS<sup>(1)</sup> ET PISA PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Depuis leurs publications, la presse titre sur la nullité des élèves français en mathématiques et en sciences. Avant d'en livrer une analyse plus détaillée, le SNES-FSU propose de pointer quelques éléments de contexte.

Les résultats des élèves de CM1 à TIMSS4 sont inférieurs à la moyenne de 49 pays en mathématiques et en sciences. Au-delà des programmes scolaires de 2008, abandonnant la « conceptualisation » au profit de la mécanique des opérations, l'enquête souligne le malaise des professeurs des écoles, souvent issus des filières des humanités, vis-à-vis des enseignements scientifiques. Les lacunes de leur formation continue sont violemment mises en lumière. PISA s'intéresse aux élèves de 15 ans, donc en Troisième ou en Seconde. TIMSS Advanced enquête en fin de lycée dans la série scientifique, dont la sélectivité diffère d'un pays à l'autre, la Terminale S française figurant parmi les plus généralistes. Si les résultats français baissent, les lycéens se destinant aux CPGE restent très



performants. La réforme Chatel a diminué les volumes horaires de mathématiques et de sciences en S ; d'importants outils mathématiques au service de la physique n'y sont plus étudiés. 60 % du programme de mathématiques de Terminale S est traité par TIMSS tandis qu'en physique une part importante des questions posées porte sur des notions désormais hors programme. Quels enseignements tirer de ces enquêtes ? Même s'ils attirent l'attention, ce sont moins les classements que l'évolution du profil des élèves français au fil du temps qui mérite attention. La pluie de réformes réactionnaires, libérales et budgétaires des dix dernières années y trouve un triste bilan.

■ Anne-Sophie Legrand  
(1) Trends in international mathematics and science study.

**Expérimentation multi-collèges**  
Pour améliorer la mixité sociale de certains collèges, le rectorat et la mairie de Paris proposent d'expérimenter quatre secteurs à deux collèges. Le SNES-Paris dénonce l'absence totale de dialogue social, une nouvelle fois, comme pour la modification de la carte des REP. Les personnels et leurs syndicats sont les derniers informés et mis devant le fait accompli. Le SNES-FSU exige un suivi par des chercheurs, une transparence des indicateurs sur lesquels travaille le rectorat et des garanties sur les conditions de travail des élèves et des personnels, ce qui exclut toute possibilité de fusionner ces collèges.

De **7,3%** à **6,8%** du PIB

C'est la chute de la dépense de l'éducation rapportée au PIB entre 2000 et 2014 dans un contexte de forte croissance des effectifs d'élèves et d'étudiants.

**Les ras-le-bol des collèges du Finistère**  
Réunis en conseil syndical à Quimper, les représentants des collèges du Finistère ont témoigné des difficultés à concevoir un enseignement cohérent, de leur épuisement face à la charge de travail (changement de programmes sur tous les niveaux, nouveaux dispositifs pédagogiques sans allègement du temps de service, absence de manuel parfois), de la désorganisation liée aux nouvelles contraintes et aux problèmes matériels (manque de salle et/ou d'équipements informatiques). Les problèmes se posent avec plus ou moins d'acuité selon les disciplines et le zèle des chefs d'établissement. Les collègues ont le sentiment que ces efforts ne servent pas la réussite des élèves, puisqu'au bout du compte, les moyens consacrés aux dédoublements ou à la co-intervention sont insuffisants alors que les horaires disciplinaires sont à la baisse.

CNED

# UN SERVICE PUBLIC ESSENTIEL

Sur un million de personnes qui suivent une formation à distance en France, plus de 240 000 sont au Centre national d'enseignement à distance (CNED). Ce service public est le premier opérateur européen dans son domaine.



Le CNED est un Établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. C'est un service public qui promeut et dispense un enseignement à distance de qualité à tous les niveaux de formation, de l'école primaire jusqu'au supérieur en passant par l'enseignement professionnel. Il assure notamment la formation initiale des élèves ne pouvant être scolarisés. À l'international, le CNED scolarise les élèves inscrits dans des écoles à l'étranger labellisées par le ministère des Affaires étrangères.

## EN CHANTIER PERMANENT

L'établissement est réparti sur le territoire en huit implantations géographiques : Grenoble, Lille, Lyon, Poitiers Futuroscope, Rennes, Rouen, Toulouse et Vanves. La Direction générale est située au Futuroscope à Poitiers, et chaque site a sa spécificité dans l'offre de formation. Parmi les 2 200 personnes qui travaillent pour le CNED, il y a une majorité d'enseignants venant du second degré. Suivant leur provenance, ils ont des statuts différents : détachés, Mis à disposition (MAD), en Poste adapté de courte Durée (PACD) ou en Poste adapté de longue durée (PALD). Les professeurs en PACD ou en PALD

sont affectés au CNED par les rectorats. Ces postes sont financés sur les fonds spécifiques de chaque rectorat, exceptés 677 postes de PALD-CNED ministériels qui sont répartis sur l'ensemble des académies et pour lesquels le ministère reverse aux rectorats une somme correspondant aux salaires.

Les missions des personnels au sein du CNED sont généralement liées à ces différents statuts. Les professeurs détachés sont principalement responsables de formation ou de service de scolarité des sites, les « mis à disposition » sont généralement « conseillers de scolarité » ou « responsables des parcours de formations » et les professeurs nommés au CNED (PACD et PALD) sont chargés de l'accompagnement pédagogique des élèves : correction des copies, tutorat...

Ces dernières années, chaque nouveau directeur a voulu sa réorganisation, voire sa restructuration afin de sortir le CNED des difficultés financières liées à la baisse continue des inscrits. Seuls les partenariats avec le ministère, initialisés par l'avant-dernier directeur général et financés par la rue de Grenelle, avaient permis temporairement de redresser financièrement l'établissement.

■ Marc Le Cozler

## Deux jours de grève au CNED

Les raisons de cette mobilisation intersyndicale sont nombreuses : manque de moyens, « management pathogène », réorganisations et disparition de services, externalisation, inquiétudes financières...

Nommé en janvier 2016 par la ministre de l'Éducation nationale, le nouveau directeur a imposé des choix et des méthodes que les personnels, soucieux de la qualité du service public, ne peuvent accepter. La réorganisation amorcée fait en effet disparaître des services et externalise, change le périmètre d'activité de nombreux agents et impose une augmentation intenable de la charge de travail.

Pour les professeurs, cela s'est traduit par une hausse des quotas de corrections sur écran, par une diminution des congés et par un management pour le moins infantilisant et parfois brutal : les professeurs nommés ont par exemple tous reçu en début d'année scolaire une longue liste « d'obligations » non statutaires qu'ils devaient signer en y portant la mention « lu et approuvé » ! La réforme du collège s'est aussi traduite par un calendrier irréaliste de production des nouveaux cours durant l'année 2016.

Après deux journées de grève (23 novembre et 1<sup>er</sup> décembre), la direction générale du CNED n'a pas fourni de réponses claires et concrètes. Pour un service public de qualité et l'amélioration des conditions de travail, les personnels continuent d'exiger l'arrêt des suppressions de postes, des moyens humains supplémentaires et la réinternalisation des missions du CNED (dont la relation avec les usagers).

Hervé Moreau et Marc Le Cozler

## LIVRE NOIR DES CO-PSY DES CIO SOUS TENSION !

Le 10 novembre dernier, dans toutes les académies, les conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO, futurs psychologues de l'EN, se sont mobilisés pour défendre leur profession.

Ils ont notamment renseigné des livres noirs pour dénoncer leurs conditions d'exercice dans les territoires où les CIO ont été fusionnés et regroupés. Ils ont par ailleurs fait part de leurs craintes là où les conseils départementaux viennent d'annoncer leur désengagement.

### LES CONSÉQUENCES DES FUSIONS-REGROUPEMENTS/FERMETURES

#### ► Les conditions d'accueil

Les temps de transport pour rejoindre le nouveau lieu d'implantation du CIO (effectif ou prévu) se situent entre 45 minutes et plus d'une heure. Ce qui limite de fait le temps de présence dans les établissements et au CIO.

Dans de très nombreux CIO, les CO-Psy n'ont plus de bureaux propres, mais peuvent le partager avec sept ou huit collègues. Comment faire respecter la confidentialité des entretiens ? La documentation est souvent insuffisante du fait de la baisse des budgets qui peut atteindre 50 % comme à Blois ou 40 % comme à Toulon.

#### ► Les conditions de travail des personnels

Dans un certain nombre de cas, les salles de réunion sont partagées avec d'autres structures,

voire externalisées dans un établissement scolaire ou une cité administrative. Parfois, elles sont même inexistantes. Cette situation rend impossible le travail en équipe et la réflexion collective, augmente le sentiment d'isolement et la pression psychologique au travail.

Trop souvent, aucun local n'est prévu pour que les CO-Psy puissent y déposer leurs affaires personnelles.

Les conditions de déménagement se sont faites parfois dans de telles conditions que des CHSCTA ont été saisis.

Ces exemples montrent clairement qu'il n'est pas possible de continuer à affaiblir le réseau public de CIO en appliquant des contraintes de gestion uniquement, sans aucune prise en compte ni des besoins des publics du secteur, ni des conditions de travail des personnels. Il faut continuer à renseigner le plus possible de livres noirs que nous porterons au MEN pour exiger la mise en place de solutions plus conformes aux besoins du public et aux conditions d'exercice de nos métiers.

■ Marie-Agnès Monnier



## MUTATIONS INTER SAISIE DES VŒUX TERMINÉE

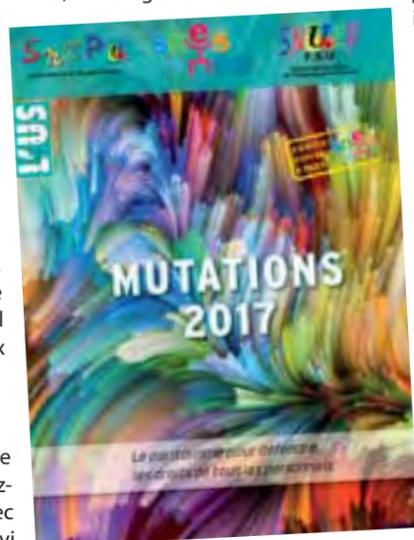
Le serveur SIAM, sur lequel les candidats à mutation ont saisi leurs vœux, ferme le 6 décembre. Que faire ensuite ?

Dès la fermeture de SIAM, le 6 décembre, les participants à l'inter reçoivent dans leur établissement la confirmation écrite de leur demande. Ils doivent vérifier tous les éléments qui y sont portés (situation personnelle et administrative, vœux, barèmes retenus) et corriger en rouge si nécessaire. Il faut par ailleurs veiller à fournir toutes les pièces justificatives, quand bien même l'administration n'en réclame aucune. Si des pièces ne peuvent être jointes, préciser par écrit celles qui seront envoyées ultérieurement, en tout état de cause avant le Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes.

La fiche permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, faire rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. Elle

permet aussi de mieux informer chacun de ses résultats. Les fiches de suivi sont disponibles sur notre site national (dans la rubrique Mutations) et dans L'US Mutations 2017.

Dès que les barèmes seront affichés sur SIAM, vérifiez qu'il n'y a pas d'erreurs sur le vôtre. En cas de problème, contactez immédiatement votre section académique.



### LES DEMANDES TARDIVES

Après la fermeture de SIAM, seules les demandes dûment justifiées adressées avant le jeudi 16 février

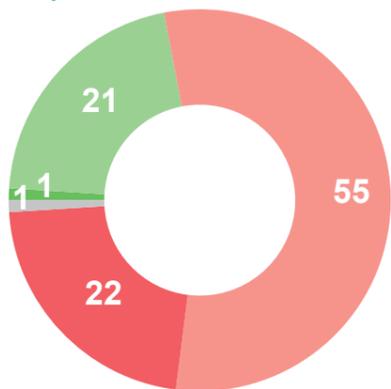
à minuit pourront être éventuellement prises en compte. La note de service cite comme exemples de motifs « décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé d'un des enfants, mutation du conjoint ». Si votre situation justifie une demande tardive, contactez au plus tôt le SNES-FSU.

■ Thierry Meyssonnier

## Sondage Harris Interactive pour la FSU

réalisé en ligne du 22 au 24 novembre 2016 sur un échantillon représentatif de 1 018 personnes

De façon générale, avez-vous le sentiment que le système éducatif français fonctionne bien ou mal aujourd'hui ?



**Bien : 22 %**  
25 - 34 ans : 33 %  
Sympathisants de Gauche : 36 %  
Ont un enfant scolarisé en primaire : 36 %

**Mal : 77 %**  
65 ans et plus : 86 %  
Sympathisants de Droite : 83 %  
Sympathisants FN : 85 %

Source Harris interactive

■ Très bien  
■ Plutôt bien  
■ Plutôt mal  
■ Très mal  
■ Ne se prononce pas

Plus de trois Français sur quatre estiment que le système éducatif de leur pays fonctionne mal aujourd'hui.

# 14,3 %

Le taux de pauvreté a très légèrement augmenté en 2015, à 14,3 % de la population contre 14,1 % en 2014, selon une première estimation publiée par l'Insee.

## Dotations de fonctionnement : à la baisse

Les conseils d'administration des collèges et lycées examinent en ce moment le projet de budget 2017. Partout les dotations de fonctionnement attribuées par le département ou la Région sont en baisse, souvent de façon très sensible (-6,7 % dans les collèges des Yvelines, par exemple) alors même que les effectifs sont en hausse importante. Ces réductions affectent les aides sociales que de nombreuses collectivités accordaient jusqu'alors, notamment pour la cantine, mais entraînent aussi une baisse des crédits accordés pour accéder aux installations sportives, une réduction des dotations pour certaines activités culturelles. La dotation est globale et le CA dispose d'une autonomie de gestion de ces moyens, mais lorsque les crédits diminuent alors qu'il y a autant de surface à entretenir, de volume à chauffer... ce sont les crédits pédagogiques qui risquent d'être amputés et de manquer aux élèves qui en ont le plus besoin.

CSFEF

# REVENDEICATIONS COLLECTIVES

La XV<sup>e</sup> Rencontre du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) s'est déroulée du 14 au 16 novembre dernier à Antananarivo, Madagascar. Les délégués venus de 30 pays ont pu dialoguer, débattre et élaborer des perspectives pour mieux se faire entendre collectivement.

Le CSFEF a présenté une étude détaillée, basée sur sa propre enquête, de la situation des personnels, de l'action syndicale et de l'état de l'école dans les pays de la francophonie. Le débat sur la privatisation a été très animé, l'argument de la qualité étant souvent avancé par les familles des pays en développement pour scolariser les enfants dans le privé. Au Togo ou à Madagascar par exemple, les écoles « communautaires » suppléent aux manquements de l'État. Les autorisations d'ouverture sont souvent accordées de façon laxiste par les autorités, sans surveillance effective de la qualité

des enseignants ou du respect des programmes. Et que dire lorsque ce sont les mêmes responsables politiques qui décident du financement public des écoles privées, de leur autorisation d'ouverture... et qui les construisent en tant qu'investisseurs privés !

## AU PRIX DE LA LIBERTÉ

L'enseignement professionnel est aussi un enjeu majeur. Dans plusieurs pays, il est malheureusement coûteux et peu prisé des familles. Pourtant le décrochage scolaire coûte très cher également, certains pays s'attellent à attirer plus de

jeunes dans ces formations et à en restaurer une image positive, en favorisant des partenariats permettant d'être en adéquation avec le marché de l'emploi ou des poursuites d'études vers l'enseignement supérieur.

Certains délégués africains présents vivent ou ont vécu des situations difficiles dans leur pays. Ils paient parfois de leur liberté leur combat pour les droits syndicaux. D'autres camarades nous ont fait part de leurs luttes et des victoires obtenues.

Le réseau syndical francophone est utile pour se soutenir, partager les expériences, pour s'ins-



pirer de ce qui marche, pour conquérir ensemble de nouveaux droits pour les travailleurs de l'éducation qu'il représente.

Jean-Hervé Cohen, www.csfef.org

## Un nouveau président pour le CSFEF

Le SNES-FSU participe activement au fonctionnement du CSFEF, par son soutien financier et son investissement militant. Il continuera d'en assurer la présidence avec Jean-Hervé Cohen qui a été élu lors de cette rencontre et agira avec les autres syndicats pour que la francophonie syndicale porte haut ses valeurs. Cette action est indissociable de la coopération que le SNES-FSU entretient avec de nombreux syndicats africains, dans le développement d'outils syndicaux ou pédagogiques.

Frédérique Rolet

## COMITÉ SYNDICAL EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

Renforcer les pouvoirs d'action des syndicats : la clé pour promouvoir l'enseignement de qualité, tel est le thème de la conférence du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) qui s'est tenue la semaine dernière à Belgrade. Les syndicats européens mettent leur force en commun pour échanger et agir au niveau européen. Le SNES-FSU est intervenu sur le dialogue social, la scolarisation des jeunes réfugiés et la solidarité avec les camarades turcs. Odile Cordelier a été réélue vice-présidente du comité et continuera ainsi d'œuvrer à l'action efficace du SNES-FSU dans cette instance.

## LE MAITRON CONTINUE

Le tome 12 vient de sortir. C'est le dernier de la période 5 (1940-1968). Il contient 275 notices

biographiques dans sa version papier mais près de 2 500 dans sa version numérique. L'IRHSES s'est beaucoup investi dans la rédaction des notices des militant-e-s enseignant-e-s, notamment du SNES-FSU, qui trouvent toute leur place dans ce dernier tome (notamment Pierre Tousseul, Claude Vidal, Monique Vuailat, Louis Weber...) comme dans les

11 précédents. En achetant le tome 12, vous pourrez aussi avoir accès aux 165 000 notices en ligne sur le site [maitron-en-ligne.univ-paris1.fr](http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr).

Trois jours de débats et réflexions (du 6 au 8 décembre) au CNRS et à l'Hôtel de Ville de Paris ont marqué la fin de cette période. Mais ce n'est pas la fin de l'aventure, et l'IRHSES contribuera à sa poursuite (pour tous les détails voir le site [irhses-snes.edu](http://irhses-snes.edu)).



Publicité

## Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique. La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité. Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement<sup>(1)</sup>.



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr) et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur [f](https://www.facebook.com/casden) [i](https://www.instagram.com/casden) [in](https://www.linkedin.com/company/casden) [yt](https://www.youtube.com/channel/UC...)

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

# « LOI VIEILLISSEMENT » LA MONTAGNE ACCOUCHE D'UNE SOURIS

Tous les décrets d'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), pourtant votée en décembre 2015, ne sont pas encore parus. Deux mesures phares se mettent laborieusement en place.

L'effectivité de la légère augmentation de l'APA, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016, s'est heurtée, dans les départements, au manque de personnels pour constituer les dossiers. Le décret créant un droit au répit sera appliqué le 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais seuls les proches qui assistent les cas les plus lourds sont concernés.

Le seul décret en faveur des EHPAD sur la tarification n'est pas encore paru. Pour le secteur de l'aide à domicile, la ministre recommande de travailler sur le taux horaire (qui varie actuellement de 16 à 24 €), le temps de trajet, la formation des personnels. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a prévu 50 millions de fonds d'appui sur ce dossier pour soutenir les bonnes pratiques départementales :

« Ceux qui ne s'engagent sur rien ne toucheront rien », a prévenu le ministre de la Santé. Sur le reste à charge, la ministre déclare « ne pas être pour la gratuité totale des dispositifs. Il faut repenser le système de solidarité », ajoute-t-elle et elle « espère que les futurs gouvernements ne mettront pas de côté un tiers de la population française ».

Le Haut conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge sera installé le 13 décembre. Nul doute que le gouvernement se félicitera de la loi ASV, mais force est de constater que le bilan est bien maigre par rapport aux ambitions du début : ce devait être une loi de société, de programmation et d'orientation. À la place, quelques mesures centrées sur 1,1 million de personnes en perte d'autonomie, soit 8 % des plus de



© Fotolia.fr / Suzanne Plumette

60 ans et peu de réflexion sur une société française qui comptera en 2050 un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans. La parole des retraité-e-s dans les instances risque pourtant d'être peu audible du fait du peu de places accordées en leur sein à la représentation syndicale. ■ **Marylène Cahouet**

Publicité

C'est quoi une meilleure assurance vie ?

- 4... 5...

- ...

- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah?... Fallait me demander.

- Pourquoi? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout...

- Justement! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne... En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre. Allez! On accélère!

**assureur militant**

**ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.**  
3 bonnes raisons d'y croire: un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.  
On a tout à gagner à se faire confiance.

**À SAVOIR:** Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75% net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parastat-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. Parastat-MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavais - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

ADAPT-ÉDITIONS  
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur  
[www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé)  
et le port est gratuit!

**Géographe aujourd'hui**  
Qu'est-ce que la géographie? Comment faire pour l'enseigner? Comment intéresser les élèves? Retenir leur attention? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.  
• Sous la dir. de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p., 32 euros.

**Enseignement de l'histoire – Enjeux, controverses autour de la question du fascisme**  
L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquiescer les clés pour comprendre le monde actuel?  
• Joëlle Fontaine & Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 euros.

**50 ans en images**  
Un album de famille? Une histoire en étapes photographiques? C'est un peu des deux! Ce livre original dans sa démarche fixe les repères pour la mise en place et l'évolution de nos revendications. Les plus anciens y retrouveront des souvenirs et les plus jeunes des éclaircissements. Tous le liront avec plaisir!  
• Coordonné par Brigitte Dekleermaeker, Adapt, 2016, 110 p., 25 euros.

**Guide juridique pratique pour les personnels des collèges et des lycées**  
Ce guide, fruit d'une longue expérience de défense des personnels, répond aux questions les plus fréquentes de toutes les catégories, titulaires ou non, et donne les moyens de recours. Cette seconde édition tient compte des récentes évolutions.  
• Régine Paris, 2010, 17 euros.

**BON DE COMMANDE**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
<b>MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)</b>		

À envoyer aux **Éditions ADAPT** – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13  
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (**port + 3 euros**)  
ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

**PETITES ANNONCES**

**SNES-PETITES ANNONCES**  
46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

**Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US**  
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

**LOCATIONS**

**Paris-Montmartre**, loue toutes périodes, 2 pièces, 320 €/sem. ou 60 €/nuit. Tél. 06 74 57 11 58, marielegall55@yahoo.fr

**(05) Serre-Chevalier**, loue studio 4 pièces, Noël 250 €/sem., fév. 350 €/sem. 01 45 47 88 29

**(38) Domaine Alpes d'Huez**, loue dans village 1 600 m, apt 3 pces, 6 pers., dans chalet, prox. pistes. Hors ou pendant vacances, 470 à 730 €/sem. Tél 01 45 38 51 57

**(73) Savoie**, chalet 8 p., centre station. Tél. 06 81 99 35 16

**Paris-Montmartre**, coll. loue, vac. scol. ou hors vac., studio 24 m<sup>2</sup>, 2 pers., calme, tt cft, 300 €/sem. Tél. 01 42 64 90 16

**Rome**, appt. Tél. 06 75 87 71 53

**Paris 15<sup>e</sup>**, métro Convention/Vaugirard, coll. loue à l'année, 2 pièces, 25 m<sup>2</sup>, meublé, 3<sup>e</sup> ét., asc. Tél 02 38 93 38 92

**Venise/Rome/Florence** centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95